

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 125 (2004)
Heft: 10

Rubrik: FSSA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqué FSSA

Soucieuse d'apprendre que des colonies d'abeilles avaient été importées en Europe en provenance des USA en 2003, la Fédération suisse des sociétés d'apiculture (FSSA) a interpellé l'Office vétérinaire fédéral (OVF) afin de connaître les mesures prises pour retarder l'échéance de l'arrivée d'*Aethina tumida* en Suisse. Je vous communique ci-joint la réponse de l'OVF.

Le président : W. Schneeberger

Monsieur
William Schneeberger, Président FSSA

Aethina tumida : interdiction d'importer des abeilles

Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 26 juillet 2004 dans laquelle vous exprimez votre souci de préserver la santé de nos abeilles. Conscient du danger d'une éventuelle introduction du coléoptère *Aethina tumida* dans notre pays, l'OVF a effectué l'année dernière une analyse des risques dont vous trouverez un résumé en annexe.

L'importation d'abeilles est soumise à autorisation. Nous rejetons les demandes d'importation lorsque les abeilles proviennent de pays où sévit *Aethina tumida*. Au cours des dernières années, la Suisse n'a pas importé d'abeilles en provenance des pays touchés. La procédure d'autorisation appliquée selon les réglementations en vigueur a donc, quant au risque d'introduire le coléoptère dans notre pays, un effet comparable à l'interdiction générale d'importer que vous préconisez.

Le risque serait augmenté si le coléoptère devait gagner l'Europe. Il est donc essentiel d'élaborer dès à présent des stratégies de lutte, ce à quoi s'emploient les experts du Centre de recherches apicoles de l'ALP à Liebefeld, en collaboration internationale.

Nous estimons qu'il est important d'informer et d'avertir les membres de votre fédération pour réduire le risque d'introduire le coléoptère en Suisse. Car la responsabilité de chaque apiculteur est primordiale en ce qui concerne l'achat de colonies en Suisse et à l'étranger.

En vous remerciant des efforts que vous déployez dans cette cause, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

***OFFICE VÉTÉRINAIRE FÉDÉRAL, le directeur:
Hans Wyss***

Annexe : mentionnée

Risque d'introduire *Aethina tumida* (petit scarabée de la ruche)

Numéro d'analyse: 952.426_03.05.06_B
terminé: 31.03.04

Résumé

Alarmées par les importantes pertes de colonies d'abeilles dans les régions riches en abeilles du sud-est des Etats-Unis, diverses organisations d'apiculteurs en Europe se sont intéressées au parasite des abeilles *Aethina tumida* ou petit scarabée de la ruche. Le parasite n'a pas encore été constaté en Europe et les mesures exigées par les apiculteurs ont un caractère préventif. La Fédération des sociétés suisses d'apiculture et le Centre de recherches apicoles de la Station de recherches en production animale et laitière (Agroscope Liebefeld-Posieux) ont demandé à l'Office vétérinaire fédéral (OVF) de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'introduction d'*Aethina tumida* en Suisse. Les recommandations à cet égard ont été formulées suite à une évaluation des risques.

Aethina tumida (famille des Nitidulidae) est un parasite destructif des abeilles décrit pour la première fois en 1940 en Afrique du Sud. Les races d'abeilles africaines, de par leur comportement spécifique, sont en mesure de se défendre efficacement contre ce parasite.

Suite à son introduction aux Etats-Unis en 1996, il est rapidement apparu que les races d'abeilles européennes ne sont pas capables de se défendre aussi bien contre lui. Les scarabées se multiplient rapidement dans les colonies d'abeilles et les détruisent. Dans l'intervalle, le coléoptère a gagné l'Australie, l'Egypte et le Canada.

L'analyse des risques effectuée a permis d'évaluer le risque d'introduction d'*Aethina tumida* en Suisse et de recommander des mesures pour retarder son introduction. Les sources de danger suivantes ont été identifiées: les importations d'abeilles vivantes, de produits de l'apiculture (miel, cire d'abeilles, pollen, etc.), de fruits et de matériel (outillage) d'apiculture. La plus grande probabilité d'introduire le parasite est liée à l'importation d'abeilles vivantes et de rayons; seule l'importation de reines triées à la main accompagnées de quelques abeilles ne présente guère de danger. Les importations de produits de l'apiculture et d'outils représentent une cause du danger moyen à faible.

Tant que le parasite n'existe pas en Europe, la probabilité d'une importation en Suisse est faible. Les abeilles vivantes importées en Suisse proviennent de pays européens. On soupçonne cependant que des abeilles sont importées illégalement; ces dernières pourraient provenir de pays ou de régions touchés. Les produits d'apiculture et les fruits importés proviennent en petite partie de pays touchés, mais jamais encore le petit scarabée de la ruche n'a été introduit en Europe ou en Suisse.

Si le petit scarabée de la ruche devait s'établir en Europe, la probabilité de son introduction en Suisse serait très élevée. En raison de la forte densité d'abeilles et du commerce intense de colonies et des échanges de produits et d'outillage, il faudrait s'attendre à une propagation de l'infestation à toute la Suisse en l'espace de quelques années. Pour l'apiculteur, les conséquences seraient moyennes à lourdes. Le parasite peut détruire un grand nombre de colonies. L'éradication du parasite ne semble pas réaliste et la détention

d'abeilles deviendra plus coûteuse et plus exigeante. L'apiculture et la production de miel constituant une production de niche qui ne pèse pas lourd dans l'économie publique, les conséquences pour la Suisse sont estimées faibles à moyennes. Les répercussions de la présence du petit scarabée de la ruche sur le nombre de colonies détenues ne sont pas clairement prévisibles. En cas de recul massif du nombre de colonies, des problèmes pourraient apparaître au niveau de la pollinisation des plantes utiles et des plantes sauvages.

Pour l'apiculteur, tant que *Aethina tumida* ne s'est pas établi en Europe, le risque d'introduction du petit scarabée de la ruche est faible. En cas d'arrivée en Europe, ce risque deviendrait élevé. Pour la Suisse, le risque reste très faible si le scarabée n'atteint pas l'Europe. Ce risque deviendrait élevé à faible dès lors que le parasite aurait atteint l'Europe.

<i>Aethina tumida</i> en Europe	Emission	Exposition	Conséquences pour l'apiculteur	Conséquences pour la Suisse	Risque pour l'apiculteur	Risque pour la Suisse
n'existe pas	faible	élevée	moyennes / lourdes	faible (moyennes)	faible Très	faible
s'établi	Très élevée	élevée	moyennes / lourdes	faible (moyennes)	élevée	faible

Tableau: Evaluation du risque d'introduire *Aethina tumida* (petit scarabée de la ruche)

Recommandations:

- Inscription de l'infestation de colonies d'abeilles par *Aethina tumida* dans l'ordonnance sur les épizooties en tant qu'épizootie soumise à l'annonce obligatoire avec développement du diagnostic et encouragement de la recherche de mesures de lutte alternatives (réseau de recherche international).
- Adaptation des conditions d'importation aux dispositions de l'UE, limitation des importations aux importations de reines certifiées indemnes.
- Formation, formation continue et sensibilisation des apiculteurs et des entreprises de transformation aux possibles mesures de lutte et à l'hygiène générale.

**Apiver – Apiver – Apiver– Apiver
1906 Charrat**

Bocaux à miel en verre nid d'abeilles avec couvercles

Prix de détail par paquets
Prix par palettes sur demande
Retirés à Charrat, livré +10 %

250 g : 0.51 500 g : 0.58 1 kg : 0.86

Tél. 079 408 74 36 ou fax 027 744 38 31

CHERCHE

extracteur

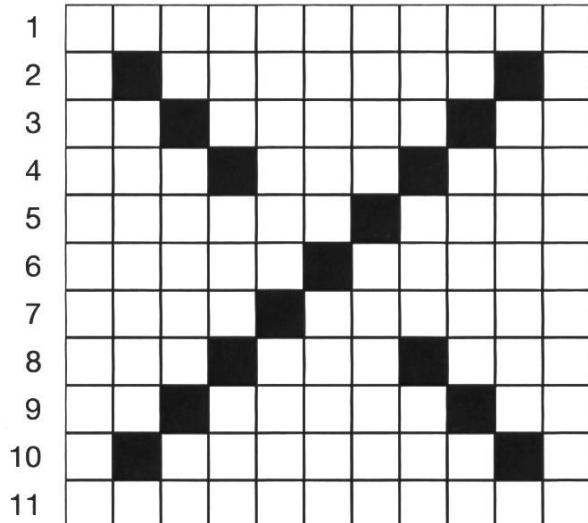
(petit) avec moteur

Tél. 021 905 36 01 (le soir)

Mots croisés

Mots croisés N°99

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11



Verticalement

1. Etat de ruine.
2. T'effondras.
3. Note – Instruments de musique – Possesseur.
4. Dangereux pour un gardien de but – Dialecte chinois – Très petit.
5. Hérisson de mer – Dieu grec de la guerre.
6. Sel de l'acide urique – D'une chaleur très atténuée.
7. Au bord de l'eau – Démodé, suranné.
8. Les Suisses n'en ont pas voulu – Monnaie asiatique – Composition musicale.
9. Usage et traditions – Soumet à une épreuve – Participe gai.
10. Avares.
11. Energie propre.

C. Michaud

Horizontalement

1. Le restaurateur l'apporte à la fin du repas.
2. Récipients en grès.
3. Entrée et sortie du lac – Sans peur – Note.
4. Aptitude, habileté – Abréviation religieuse – Accompagne le tic.
5. Eclaire en cas de nécessité – Nombre.
6. Bande mince et étroite – Envie.
7. Précède le saut – Incite à faire le mal.
8. Ferme en Provence – Longue pièce de bois – Et le reste.
9. En matière de – Fondateur de la psychanalyse – Note.
10. Manque de ferveur.
11. Qui dure peu de temps.

Solution du N° 98

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

1	P	S	Y	C	H	O	L	O	G	U
2	S		B	A	U	X	I	T	E	N
3	Y	S		P	R	I	E	E	R	F
4	C	A	S		E	M	S		R	H
5	H	U	E	E		E	S	S	I	E
6	O	V	I	N	E		E	E	S	T
7	P	A	N	A	R	D		S	E	S
8	A	G	E		B	I	P		E	U
9	T	E		T	U	E	E	S	R	A
10	H	D	R	E	S	S	E	R		N
11	E	G	O	I	S	T	E	M	E	N

